



Conditions générales proposées

Campagne de médias sociaux de l'AEC

I. Propriété

Toutes les images soumises doivent être l'œuvre originale du participant qui doit détenir tous les droits de propriété intellectuelle associés aux images soumises. Les images soumises ne doivent pas avoir été utilisées pour participer à d'autres concours ou publiées ailleurs.

Le participant accorde à l'Association des Etats de la Caraïbe (ci-après " AEC "), et/ou à d'autres personnes ou entités autorisées par l'AEC, une licence pour utiliser, publier, afficher et exposer tout le contenu original soumis, en tout ou en partie, dans ses publications, brochures, et tout autre matériel, ainsi que sur son site Internet et d'autres plateformes en ligne, sans frais ou autre obligation ou restriction incombant à l'inscription.

L'AEC créditera les participants lors de l'utilisation de leur travail.

II. Protection de la vie privée

L'AEC mettra tout en œuvre pour respecter le droit à la vie privée des participants. L'AEC préservera la confidentialité de toutes les données personnelles soumises par le participant dans le cadre de la participation à ce concours.

Les participants acceptent que l'AEC utilise les informations personnelles contenues dans leur formulaire d'inscription Google, dans la mesure où elles sont conformes à l'utilisation autorisée des données personnelles telle que prescrite par la Loi sur la protection des données de 2011.



Le(s) participant(s) gagnant(s) accepte(nt) que son(leurs) nom(s) soit(nt) associé(s) à l'utilisation et à l'affichage de sa(leur) participation à des fins d'attribution de crédit par l'AEC.

IV. Responsabilités

Les participants garantissent l'AEC contre toute réclamation relative à tout dommage, perte, blessure, inconvéniént ou action de quelque nature que ce soit résultant du projet, y compris ceux liés aux droits d'auteur ou à tout autre droit de propriété intellectuelle lié à l'inscription.

L'AEC ne sera en aucun cas tenue responsable de toute violation des droits d'auteur ou de tout autre droit de propriété intellectuelle lié à l'inscription ou de toute utilisation non autorisée de l'inscription.

L'AEC se réserve le droit de disqualifier toute participation si le contenu est jugé inapproprié ou soumis à des droits de propriété intellectuelle concurrents.

Les Termes et Conditions ci-dessus peuvent être modifiés et/ou complétés par l'AEC à tout moment. L'AEC s'efforcera d'informer les participants de tout changement.

V. Droit applicable

Le présent accord est régi par les lois de la République de Trinité-et-Tobago. Tous les litiges liés à cet accord seront réglés par négociation en vertu des lois de la République de Trinité-et-Tobago, faute de quoi tous les litiges seront soumis à l'arbitrage du Centre de résolution des litiges de Trinité-et-Tobago.



Règles/lignes directrices proposées

1. Les participants doivent être citoyens d'un État membre de l'AEC ou y résider actuellement. Les États membres officiels de l'AEC sont indiqués ici : [Membres et membres associés | AEC-AEC](#)
2. Les participants doivent être âgés de 16 à 25 ans et être inscrits au lycée ou à l'université.
3. La photo peut être prise avec n'importe quel type d'appareil photo, qu'il s'agisse d'un téléphone portable ou d'un appareil photo professionnel.
4. Le format de la photo peut être l'un des suivants : Paysage, Portrait ou Carré.
5. Si le participant choisit de filmer une vidéo, la limite est d'une (1) minute.
6. La légende jointe ne doit pas dépasser 500 mots.
7. Même si le participant soumet une vidéo, il doit également soumettre une légende écrite.
8. Les participants sont tenus d'inclure ou de taguer le lieu de la photo dans le formulaire de soumission Google et la légende Instagram.
9. Les participants doivent joindre le tag #SaveourshorelinesACS à leur post Instagram.
10. Toutes les photos soumises via le formulaire de soumission Google doivent être une image numérique haute résolution au format JPEG. La taille de l'image ne doit pas dépasser 2 Mo.
11. Aucune manipulation numérique des photos soumises n'est autorisée et constitue un motif de disqualification.
12. Les collages ne seront pas acceptés. Une seule image par soumission.
13. L'image soumise doit être une œuvre originale du participant.
14. Le personnel et les membres de la famille immédiate de l'AEC et de ses filiales ne sont pas autorisés à participer au concours.
15. L'AEC se réserve le droit de disqualifier toute photo soumise qui n'est pas conforme aux règles et directives.